

## **Communiqué SOCFIN du 30-07-2015**

Le présent communiqué a été adressé ce 30-07-2015 à l'AFP

C'est avec consternation que le groupe Socfin a pris connaissance de la dépêche AFP et de l'article du Monde relatifs aux activités du groupe au Cambodge.

Depuis plus de 120 ans, Socfin est un groupe dont la mission première est de gérer des plantations de caoutchouc ainsi que d'autres cultures, selon des valeurs de durabilité, de responsabilité et d'éthique. A ce titre, le groupe place le respect total des populations riveraines au sein desquelles il opère et de leur environnement au rang de priorité absolue et inconditionnelle.

Tenant compte de ses multiples implications socio-économiques et environnementales, la problématique des concessions et de l'occupation des terrains est très complexe et ne peut être traitée sans avoir recours à une analyse approfondie et responsable.

Le projet Socfin KCD s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement de la province de Mondolkiri au Cambodge. Ce programme est défini, orienté et conduit sous l'impulsion, l'autorité et le contrôle des pouvoirs publics du Cambodge.

Dans ce contexte, il est important de souligner que les terrains sur lesquels les plantations ont été développées appartiennent à l'Etat cambodgien et en aucun cas aux groupes Socfin ou Bolloré.

C'est pourquoi l'accusation « d'expropriations » est par définition inepte, puisque seul l'Etat cambodgien pourrait très éventuellement y procéder ou les avoir effectuées par application du droit national.

La concession dont il est question dans les allégations à notre encontre fait partie d'un ensemble de concessions aux vocations diverses : écologiques, économiques et sociales. L'ensemble de ces terrains sont à ce jour pleinement occupés par différentes catégories de plantations (hévéa, maïs, poivre, riz,...) permettant à la population Phnong de s'intégrer dans une société moderne, multiculturelle, et offrant des perspectives socio-économiques durables.

Le lancement de notre projet fait suite à la sollicitation de l'Etat du Cambodge afin de développer une concession dans le contexte d'une étude d'impact social et environnemental et après consultation des populations concernées dans chaque village. En aucun cas notre groupe, et donc indirectement les autorités cambodgiennes, n'ont envisagé et n'envisagent d'imposer à des populations de céder leur terrain. De telles hypothèses, outre leur dimension proprement diffamatoire, seraient en parfaite opposition avec les lois du Cambodge et les valeurs qui ont présidé à la création de notre groupe et président systématiquement à son développement.

Dans le cadre défini par les autorités locales, notre groupe a reçu 846 demandes de compensations en provenance de 492 familles. 819 demandes ont été acceptées pour un total de 1348 ha compensés, et ont fait l'objet de projets conçus en totale coordination avec les autorités locales et les populations concernées, soit dans le cadre de plantations villageoises, soit dans le cadre de compensations financières.

Dans certains cas, lorsque les populations ont considéré que le projet ne correspondait pas à leurs attentes, les familles concernées ont conservé leurs parcelles.

Par ailleurs, le groupe condamne fermement les allégations injustifiées à son encontre concernant les forêts sacrées et les lieux de sépultures. Il rappelle que dans le cadre de ses activités et dans la droite ligne de ses valeurs plaçant le respect des croyances et des convictions de chacun au cœur de ses priorités, ces lieux au caractère hautement sensible ont fait l'objet de notre plus grande attention, et sont désormais durablement protégés et ce, en étroite collaboration avec les autorités cambodgiennes.

A ce jour, les concessions établies en collaboration avec les autorités cambodgiennes représentent 70 % d'hévéa développés. Les 30 % restants comprennent une zone écologique, des forêts sacrées et les terres de populations qui ont choisi de ne pas prendre part au projet.

Le bilan socio-économique pour la région est majeur. Il a permis la création de plus de 800 emplois durables. Le projet a de plus favorisé la création d'infrastructures routières et sociales indispensables au développement de la région, au premier rang desquelles des écoles et des dispensaires médicaux. La contribution de notre projet au développement économique des zones de Busra et Sen Monorom est ainsi indéniable.

De récentes informations nous amènent à envisager que les prétendus conflits, qui auraient suscité l'ouverture d'une procédure en France et dont il est question dans les articles cités ci-dessus, ne constitueraient qu'une tentative d'instrumentalisation de la Justice française, dans le but de tenter d'obtenir satisfaction, dans des différends purement locaux au Cambodge, lesquels ne peuvent être résolus que localement.